

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Moul-Chicheboville s'est réuni le lundi 9 décembre 2024 à 18 heures à la mairie de Moul-Chicheboville, sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice.

Madame Coralie ARRUEGO
Monsieur Daniel BUISSON
Monsieur Stéphane CASTEL
Madame Sandra DUCELLIER
Madame Catherine GATEY
Madame Laurence LAUNAY
Monsieur Jean-Michel MARCHAND
Monsieur Dominique MORIN
Madame Virginie MUTREL
Madame Isabelle NÉZET
Madame Christel POIROT
Monsieur Thierry PROFIT
Madame Céline VITCHEN

Étaient absents excusés :

Monsieur Thierry LECOQ
Madame Sophie PALLU
Madame Céline ROQUET

Madame Isabelle NÉZET a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents et s'assure que le quorum est bien atteint et propose d'aborder l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour :

DOMICILIATION

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moul-Chicheboville accepte le renouvellement d'une demande de domiciliation.

GENS DU VOYAGE

Monsieur Thierry PROFIT souhaite aborder une question de domiciliation plus élargie qui concerne la communauté des gens du voyage et notamment la législation sur la mise à disposition d'un terrain d'accueil. Madame la Présidente rappelle que l'obligation de mettre un terrain à disposition relève de la compétence de la Communauté de communes Valès dunes à la condition qu'elle dépasse 20 000 habitants, ce qui sera le cas au 1^{er} janvier 2025 avec l'adhésion de la commune de Saint Sylvain, et que la commune pôle dépasse les 5 000 habitants, condition non remplie actuellement. En attendant, un accueil provisoire de plusieurs mois a été consenti avec une communauté familiale, dans la rue Rembrandt Bugatti, jusqu'au mois de mars 2025.

Cet accord devrait contenter les riverains des nombreux quartiers de la commune qui se voyaient régulièrement confrontés à l'arrivée impromptue des caravanes et véhicules.

Monsieur PROFIT indique que l'épicerie solidaire est confrontée à l'accueil de plus en plus dure de gens du voyage qui souhaitent en bénéficier mais sont exclus du dispositif du fait du manque de domicile de rattachement.

DEMANDES D'AIDES SOCIALES

Au cours de cette séance, 2 dossiers de demandes d'aides sociales ont été traités.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire souhaite obtenir des précisions sur une demande émanant de l'épicerie solidaire quant au dispositif de collecte des repas non consommés aux écoles.

Monsieur Thierry PROFIT explique la difficulté actuelle d'être approvisionné par les grandes surfaces en produits frais, notamment les produits J-1 à J-3, ce qui n'est pas le cas de la banque alimentaire, approvisionnée par les très grandes surfaces. La conséquence est que l'épicerie doit acheter elle-même et au prix fort ce type de produit, qu'elle revend à 10 % de sa valeur. Le budget prévisionnel 2025 fait apparaître un déficit financier de l'ordre de 5 000 € environ, qui obligera à utiliser les réserves financières de l'association. Un appel aux dons sera nécessaire.

A cela s'ajoute une autre difficulté qui surgit dans les relations de l'épicerie solidaire avec la Caisse d'Allocations Familiales : Jusqu'ici, la CAF du Calvados subventionnait l'épicerie jusqu'à 5 000 € par an environ. Mais le conseil d'administration a observé une grande inégalité de traitement entre les épiceries sociales du département et a souhaité revoir son dispositif en cessant de subventionner la ligne budgétaire relative aux achats alimentaires. Ceci dit, l'enveloppe versée par la CAF sera désormais reversée entièrement à la Banque alimentaire qui répartira ensuite les fonds entre les différents acteurs locaux. Le montant que récupérera l'épicerie solidaire d'Argences est encore inconnu à ce jour.

Madame Isabelle NEZET demande le montant du budget annuel de l'épicerie solidaire.

Il lui est répondu environ 100 000 €.

Madame Christel POIROT rappelle que l'opération des bons de Noël a été lancée auprès des familles non imposables, parmi lesquelles 5 familles suivies par le C.C.A.S. adhérent au dispositif.

Elle rappelle également que, parmi les moments de convivialité organisés en 2025, la galette aura lieu le 10 janvier 2025 à Chicheboville à partir de 14h.

Monsieur PROFIT revient sur le sujet des repas non consommés distribués à l'épicerie par les écoles sur le territoire de la Communauté de communes Val ès dunes.

Prendre des plats qui ont été chauffés est interdit, ce qui revient à ne pouvoir prendre que les repas non ouverts ou non consommés. Il signale que de grosses difficultés existent particulièrement avec l'école de Moulton. Les repas récupérés ne représentent quasiment plus rien en quantité et ce, depuis plusieurs mois.

Madame la Maire rappelle que cela est dû au fait que désormais, les parents réservent sur une plateforme internet les repas pris à la cantine par leurs enfants, ce qui revient à commander au plus juste le nombre de parts auprès du fournisseur. Les barquettes ouvertes/entamées sont laissées à la disposition des agents.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Moulton-Chicheboville

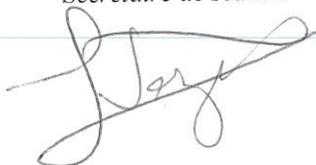
6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : ccas@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

Les repas non consommés sont ensuite distribués aux familles de Moul-Chicheboville suivies en C.C.A.S. et inscrites sur ce dispositif les lundis et jeudis et à l'épicerie solidaire les mardis et vendredis. Mais Madame la Maire indique qu'une visite aux écoles sera organisée sur le temps de la restauration pour contrôler la bonne tenue de ces procédures.

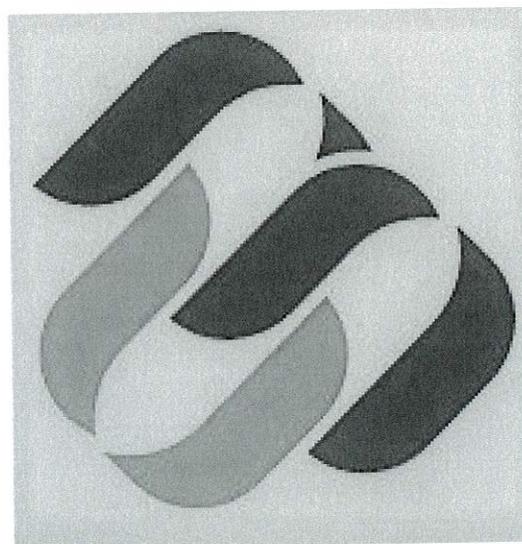
Fin de séance : 18h55

Fait à Moul-Chicheboville, le 20 décembre 2024

Isabelle NÉZET
Secrétaire de séance



Coralie ARRUEGO
Maire de Moul-Chicheboville
Présidente du Centre communal d'action sociale



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Moul-Chicheboville

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : ccas@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

